

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2731

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Requalification du centre-ville - phase 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Led Desert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Liung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benekadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnéche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2731**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Solaize

objet : **Requalification du centre-ville - phase 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-8455, le Conseil de communauté du 15 décembre 2008 a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements la requalification du centre-ville de Solaize.

A l'approche et au sein même du centre-ville de Solaize, les aménagements des voies ne sont pas en adéquation avec leur environnement : les équipements existants ne favorisent pas une circulation apaisée et la sécurité des différents usagers n'est pas assurée.

Après des études menées courant 2010 et 2011, 6 secteurs à traiter ont été identifiés et 3 d'entre eux ont été retenus pour cette première phase :

- la rue de la Croix Rouge,
- la place de la Mairie,
- la rue Chantabeau.

Les secteurs non traités feront l'objet d'une seconde phase qui n'est, aujourd'hui, pas encore programmée.

Les aménagements envisagés permettront de :

- réaliser des trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite desservant plusieurs établissements recevant du public (ERP),
- sécuriser les déplacements sur le secteur du centre-ville par la création de traversées piétonnières sécurisées et de plateaux ralentisseurs,
- créer une aire de dépose-minute et des places de stationnement au droit du pôle scolaire,
- améliorer le cadre de vie des habitants par la création d'espaces végétalisés et l'implantation d'arbres d'alignement,
- redéfinir le gabarit des voies de circulation en vue de changer la perception des secteurs traversés : des voies plus étroites pour des vitesses plus réduites.

Globalement ce projet vise à l'amélioration de l'accessibilité et à la sécurisation des espaces. Il n'entre pas dans le champ d'action du plan modes doux ni de la création de couloirs bus.

Les acquisitions foncières sont en cours de régularisation, les études sont terminées et validées par la mairie de Solaize.

Différents profils en travers adaptés globalement aux emprises disponibles ont été proposés aux élus de la Ville de Solaize.

Suite aux études préalables et à une concertation publique menée par les élus, le parti a été pris d'aménager des zones 30 permettant d'inclure les vélos dans la circulation automobile.

Les tronçons de voie de liaison seront, eux, aménagés en vue d'en changer leur perception. Ainsi traitées, ces voies inciteront les automobilistes à modérer leur vitesse.

Ce projet améliore l'accessibilité et la sécurisation des espaces par la création de quatre quais bus, de 18 bandes podotactiles, 18 abaissements de trottoirs et de 620 mètres linéaires de cheminements piétons rendus conformes pour les personnes à mobilité réduite. L'ensemble de ces mesures est estimé à 325 000 € TTC.

Les matériaux choisis sont des matériaux classiques, enrobés et bordures en béton, seuls les plateaux seront revêtus de bétons désactivés.

Les eaux pluviales seront reprises dans le réseau unitaire existant.

Le coût du foncier et des opérations s'y rattachant a été évalué à 12 000 € TTC.

Le coût des travaux d'eau pluviale a été évalué à 37 625 € HT, soit 45 000 € TTC.

Le coût des travaux de voirie a été évalué à 841 000 € TTC.

Ce projet intègre des frais de maîtrise d'œuvre pour la phase projet (PRO) uniquement. La phase réalisation sera suivie en interne par la direction de la voirie et la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon.

Les travaux seront réalisés en 2012-2013.

Le besoin complémentaire en autorisation de programme s'élève à :

- 853 000 € TTC sur le budget principal,
- 37 625 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses seront réalisées en 2012 et 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification du centre-ville de Solaize - phase 1.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 2052 individualisée le 2 novembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de :

- 853 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, opération n° OP09O2052,
- 37 625 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, opération n° 2P09O2052,

répartis selon l'échéancier suivant :

- sur le budget principal :

- . 833 000 € TTC en dépenses pour 2012,
- . 20 000 € TTC en dépenses pour 2013 ;

- 37 625 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 1 003 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et 37 625 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.